

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Lambaréné : passations de charges à la direction provinciale des impôts

CARL-EUGÈNE Capito est le nouveau directeur provincial du Moyen-Ogooué.

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

La Direction provinciale des impôts du Moyen-Ogooué (Lambaréné) a un nouveau directeur, en la personne de Carl-Eugène Capito. Il succède à Marcel Mouloungou-Mouloungui.

Il sera secondé par un directeur provincial adjoint (une innovation), Éric Landry Anvane. La double installation

a été présidée par l'inspecteur adjoint des services des Impôts, Steeve-Nicaise Nyama-Mayeki. Lequel a également installé, dans la même foulée, le nouveau chef de centre des Impôts de Lambaréné, Didas-Sothène Ngayila, à qui Eugène-Saturnin Sangoubari a passé le témoin. "Je ne suis pas venu à Lambaréné parce que c'est ma ville natale, mais pour servir mon pays partout où besoin sera. Je tiens pour cela à remercier le président de la République, Ali Bongo Ondimba, la ministre de l'Économie et de la Relance, Mme Nicole Roboty épouse Mbou, sans oublier notre directeur général, Gabin Otha-Ndoumba", a déclaré le nouveau directeur provincial des Impôts du

Moyen-Ogooué, Carl-Eugène Capito. Avant de promettre : "J'entends être un bon manager. Je saurai écouter et cultiver la bonne collaboration pour satisfaire les attentes des populations du Moyen-Ogooué en général, et de la commune de Lambaréné en particulier".

Le personnel a souhaité un "bon départ" au directeur provincial et au chef de centre sortants, Marcel Mouloungou-Mouloungui et Eugène-Saturnin Sangoubari. Un présent a été remis à chacun, en guise de reconnaissance des services rendus.

Les promus ont été renvoyés à l'exercice de leurs fonctions par l'inspecteur



L'inspecteur des services adjoint des Impôts, Steeve Nyama, installant le nouveau DP, Carl Eugène Capito.

Photo : Paterne N'DOUNDA

adjoint des Impôts, Steeve-Nicaise Nyama-Mayeki, qui n'a pas manqué de leur prodiguer de sages conseils : "Soyez, dans vos différentes tâches, des modèles dont on devra se souvenir

ici à Lambaréné et dans la province du Moyen-Ogooué. Pour y arriver, soyez humbles et conscients de lourdes charges qui vous incombent désormais", a-t-il conseillé.

Mandji : Perenco distribue des gels hydroalcooliques et du matériel didactique



Vue partielle du don remis par Perenco.

René AKONE DZOPE
Mandji/Gabon

PERENCO Oil & Gas Gabon (POGG) a entamé une série de distributions de gels hydroalcooliques, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, de matériel didactique, de manuels et de kits scolaires aux écoles situées à proximité de ses sites de production.

Cette entreprise pétrolière, apprend-on, travaille activement, dans le cadre de sa responsabilité sociale, avec les communautés locales et l'administration locale à planifier et mettre en œuvre – sur une base volontaire – les initiatives sociales dans les domaines appropriés, notamment dans l'éducation. Toute chose que n'a pas manqué de rappeler le directeur général adjoint de Perenco, Nestor Awaurhet – représentant le directeur général, Baptiste Breton – lors des

tournées communautaires de remise de dons dans le département de Mandji-Ndolou (province de la Ngounié), précisément dans les villages Moukouna et Yeno.

Pour le DGA, malgré la crise sanitaire actuelle due au Covid-19, avec son corollaire économique et social fragilisant davantage le tissu économique et les ménages, leur entreprise s'est engagée, au cours de cette saison académique 2020-2021, à maintenir son appui aux familles et aux apprenants. Mieux, le budget alloué dans ce sens a été revu à la hausse, passant de 16 à 48 millions de francs.

Les chefs des villages de la contrée ont salué les multiples actions, à forte tonalité sociale, de Perenco Gabon au profit des populations riveraines, dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Et souhaitent que cette attention et cet élan soient maintenus par l'entreprise pétrolière.

COMMUNE DE LIBREVILLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE GABONAISE
 Union - Justice

COMMUNIQUE

Au vu du contexte sanitaire marqué par la progression de la pandémie de la Covid -19 et conformément aux récentes mesures prises par le Gouvernement de la République, Le Maire de la Commune de Libreville porte à la connaissance des opérateurs économiques, que la vente de la friperie dans les marchés, les artères et carrefours de la Commune, est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, le non-respect de cette mesure d'interdiction expose les contrevenants à des sanctions administratives et pénales prévues par les textes en vigueur.

Des missions de contrôle et de vérification de l'application de cette mesure seront effectuées par les brigades constituées à cette fin.

Ces brigades seront composées des Agents de :

- l'Inspection Générale Municipale ;
- la Direction Générale des Affaires Economiques ;
- l'Unité de Police de l'Hôtel de Ville ;
- la Brigade Spéciale de Gendarmerie de l'Hôtel de ville.

Fait à Libreville, le 08 FEV. 2021

Le Maire de la Commune de Libreville

Eugène M'BA
 LE MAIRE

Photo : Julie Nguimbi